

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 73 de l'ordre du jour

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**Lettre datée du 8 novembre 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République démocratique
populaire lao auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Somsavat Lengsavad, souhaite s'associer à la Déclaration ministérielle commune à l'appui du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui a été publiée le 14 septembre 2002, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et distribuée comme document de l'Assemblée générale sous le couvert d'une lettre en date du 14 septembre 2002 émanée des Représentants permanents du Japon, de l'Australie et des Pays-Bas (A/57/586).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir ajouter le nom du Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire lao à la liste des signataires et faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 73 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Aloukèo **Kittikhoun**

